

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2021

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 14/09/2021

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 27/09/2021

Délibération n° D-2021-317

Adhésion à la charte "Territoires en commun : Concevoir
l'action culturelle municipale avec les habitants" de l'Agence
Nationale de Cohésion des Territoires

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Bastien MARCHIVE, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Yamina BOUDAHMANI, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Gerard LEFEVRE, Madame Aurore NADAL, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Eric PERSAIS, Monsieur François GUYON, Madame Lydia ZANATTA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Mélina TACHE, Monsieur Hervé GERARD, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur David MICHAUT, Madame Aline DI MEGLIO, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Elsa FORTAGE, Monsieur Yann JEZEQUEL.

Secrétaire de séance : Thibault HEBRARD

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Michel PAILLEY, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Madame Jeanine BARBOTIN, ayant donné pouvoir à Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, ayant donné pouvoir à Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Madame Florence VILLES, ayant donné pouvoir à Madame Rose-Marie NIETO, Madame Stéphanie ANTIGNY, ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas VIDEAU

Excusés :

Madame Fatima PEREIRA.

Pôle Vie de la Cité

**Adhésion à la charte "Territoires en commun :
Concevoir l'action culturelle municipale avec les
habitants" de l'Agence Nationale de Cohésion des
Territoires**

Madame Christelle CHASSAGNE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort a sollicité l'accompagnement de l'Agence de Cohésion des Territoires (ANCT) pour mener à bien une concertation autour de la politique culturelle municipale. L'ANCT propose une démarche d'ingénierie associant plusieurs collectivités autour d'enjeux territoriaux partagés, dans le but que chaque collectivité élabore son propre plan d'action en profitant de l'apprentissage entre pairs. Les communes de Niort, Bourges, Guichen et Mantes-la-Jolie sont ainsi réunies dans un projet partagé intitulé « Concevoir l'action culturelle municipale avec les habitants », dont la mise en œuvre s'effectuera de septembre 2021 à juin 2022.

Dans sa mission de coordination du projet partagé, l'ANCT a lancé un appel d'offres en vue de désigner une entreprise d'expertise/consultation, dont elle prendra en charge l'intégralité de la prestation. Cette entreprise d'expertise/consultation est chargée de réaliser un diagnostic sur chaque commune, de mener des entretiens et réunions et d'élaborer une synthèse de propositions, dont chaque commune pourra s'inspirer pour définir son plan d'actions. Le marché a été attribué en juillet 2021, après prise en compte des attentes des représentants de chaque ville par les conseillers de l'ANCT, ainsi que différents échanges, visites et réunions techniques croisées entre les quatre directions culturelles.

Dans cette démarche, la Ville de Niort s'engage à mobiliser les moyens humains nécessaires pour assurer la mise en œuvre du projet partagé et désigne un interlocuteur privilégié localement, cadre en charge des affaires culturelles, dont elle assure la disponibilité. La Ville de Niort s'engage également à coopérer avec les autres parties prenantes du projet partagé, à rendre accessibles sur la plateforme « Territoires en commun » les connaissances acquises, les données, les méthodologies, les outils créés ou coproduits et expérimentés durant l'accompagnement et pour l'élaboration du plan d'action partagé. Enfin, la Ville de Niort s'engage à mener à son terme l'élaboration du plan d'action local et à se donner les moyens de sa réalisation.

Les engagements des parties, déroulement du projet partagé et gouvernance sont détaillés dans une Charte intitulée «Territoires en commun : Concevoir l'action culturelle municipale avec les habitants ».

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la Charte « Territoires en commun : Concevoir l'action culturelle municipale avec les habitants » à souscrire avec l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT), les villes de Bourges, Guichen et Mantes-la-Jolie ;

- autoriser Monsieur le Maire ou l' Adjointe déléguée à signer ladite Charte.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée

Signé

Christelle CHASSAGNE



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

CHARTRE DE PROJET PARTAGE « TERRITOIRES EN COMMUN »

AVEC LES TERRITOIRES DE LA COMMUNE DE MANTES-LA-JOLIE ET SES PARTENAIRES LA COMMUNE DE NIORT ET SES PARTENAIRES LA COMMUNE DE GUICHEN ET SES PARTENAIRES LA COMMUNE DE BOURGES ET SES PRESTATAIRES

Entre :

L'Agence nationale de cohésion des territoires, Etablissement Public de l'Etat créé par la loi n°2019-753 du 22 juillet 2019 et le **Décret n° 2019-1190 du 18 novembre 2019**, ayant son siège 20 avenue de Ségur, Paris, représenté par sa

Ci-après dénommé « **l'ANCT** » ,

La commune de Mantes-la-Jolie

Représentée par ... , agissant aux présentes en vertu d'une délibération du ... en date du ...

La commune de Niort

Représentée par son Maire, agissant aux présentes en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 20 septembre 2021

La commune de Guichen

Représentée par ... , agissant aux présentes en vertu d'une délibération du ... en date du ...

Et la commune de Bourges

Représentée par ... , agissant aux présentes en vertu d'une délibération du ... en date du ...

A. LE CONTEXTE, L'OBJET ET LA DUREE DU PROJET PARTAGE

Les projets partagés « Territoires en commun »

Développée et mise en ligne par l'ANCT, la plateforme web www.territoires-en-commun.fr est d'abord une base ressources, un espace d'information et de dialogue entre collectivités et acteurs de la coopération et de l'engagement citoyen. C'est ensuite aussi un tremplin vers l'identification de thèmes stratégiques en termes de politiques publiques, puis de collectivités ayant l'ambition de monter des projets autour de ces thèmes, pour en faire localement un levier de coopération et d'engagement citoyen.

A ces acteurs territoriaux (communes, EPCI, départements) volontaires pour œuvrer sur un même thème stratégique, l'ANCT propose une démarche d'ingénierie collective, pour que chaque collectivité puisse élaborer son propre plan d'action, de façon coopérative et citoyenne, en profitant des regards croisés et de l'apprentissage mutuel entre pairs. On parle alors de projets partagés. Ils peuvent concerner, sur chaque opération thématique, de 3 à 5 collectivités.

Pour accompagner ces collectivités au fil des étapes d'un projet partagé, depuis l'élaboration d'un diagnostic territorial jusqu'à la conception de plans d'actions territoriaux, l'ANCT fait appel à des prestataires ou groupements de prestataires. Ceux-ci doivent faire la démonstration des compétences suivantes : connaissance de l'univers et des acteurs de la thématique du projet ; savoir-faire et expérience en termes de diagnostic territorial approfondi ; savoir-faire et expérience en termes de coopération et de démarche d'engagement citoyen ; aptitudes à intervenir sur plusieurs terrains territoriaux ; appétence pour le dialogue interterritorial, pour le partage d'expérience et de données et pour l'analyse de la pratique.

L'action culturelle à l'échelle d'une municipalité

L'action culturelle est un levier d'action municipale majeur, à la fois en soi et en résonance avec de nombreux enjeux de développement local : cohésion et mixité sociale, attractivité touristique, éducation, citoyenneté, jeunesse, transition environnementale. Pour répondre de façon cohérente à ces enjeux, les stratégies de politique culturelle territoriale sont nombreuses : redéfinir avec les habitants ce qui fait culture ; développer l'accès aux arts et à la culture ; œuvrer à sa diffusion par l'éducation ; en faire un objet de connaissance et de reconnaissance intergénérationnelle ; creuser le sillon de son ancrage territorial ; faire des habitants des acteurs de la créativité collective ; permettre l'accès de tous à une pratique artistique non discriminante...

Quels que soient leurs visions et leurs objectifs, la plupart des municipalités s'efforcent depuis quelques années de concevoir et mener leur action culturelle en y associant les usagers, les agents publics et une diversité d'acteurs locaux, avec des cultures professionnelles différentes (associations locales, institutions culturelles, éducation populaire, travailleurs sociaux, artistes et collectifs d'artistes...).

Cette dynamique d'ouverture et de coconstruction a été renforcée par l'adoption de la loi NOTRe, en 2015, qui reconnaît les « droits culturels » (au sens de la déclaration de Fribourg de 2007) et met l'accent sur « la nécessité de garantir aux populations leur liberté d'expressions culturelles et artistiques ». La loi précise en outre que « la responsabilité en matière culturelle est exercée conjointement par les collectivités territoriales et l'État ».

C'est dans ce contexte que la crise COVID est venue toucher de plein fouet la production artistique et l'accès à la culture, rendant les enjeux d'action et de démocratie culturelles plus prégnants que jamais. Pour l'équipe de l'ANCT, il est apparu pertinent que ce thème devienne l'objet d'un projet partagé « Territoires en commun ».

Les 4 communes engagées et leur vision du projet partagé

1/ La commune de Mantes-la-Jolie

Mantes-la-Jolie (78) est une commune de la grande banlieue parisienne située à 57 km à l'ouest de Paris, sur l'axe fluvial et ferroviaire de la vallée de la Seine. Elle compte environ 45 000 habitants et fait partie de la communauté urbaine Grand-Paris Seine & Oise (400 000 habitants). Fruit de la forte croissance urbaine du XXe siècle et de l'industrialisation de la partie aval de la Seine, le territoire communal se présente sous la forme de trois quartiers : un centre historique à la population diversifiée et rassemblant la majorité des équipements et services ; un vaste secteur pavillonnaire (Gassicourt) ; un grand ensemble (Le Val-Fourré), sensiblement excentré et concentrant près de la moitié de la population. Dans ces conditions, la réduction des inégalités en matière d'accès aux services et de qualité de vie est un enjeu majeur de l'intervention publique.

Sous l'appellation « Assises de la Culture », la commune souhaite mettre en place un vaste dispositif de concertation, tant avec les professionnels et les institutions – culturels mais pas seulement – qu'avec l'ensemble de la population. Les Assises auront pour objectifs de construire collectivement la politique culturelle de la ville, de donner de la visibilité à la culture et à ses acteurs sur le territoire, et de renforcer l'attractivité de la ville en général.

La ville fait le choix de s'inscrire dans un projet partagé afin d'enrichir sa réflexion au contact d'autres collectivités partageant le souhait de mettre en place des outils d'analyse et de concertation, dans une dynamique de réseau où les différences de territoires et d'enjeux permettront d'affiner les questionnements, d'identifier les risques méthodologiques et ainsi d'encourager la plus grande ouverture d'esprit tout en ajustant le dispositif au territoire.

La commune souhaite articuler son projet en deux grandes étapes : un diagnostic partagé, puis une phase d'élaboration des propositions qui se traduiront par une feuille de route pour le mandat. Le tout reposera sur des dispositifs de concertation avec les citoyens en priorité, mais également les professionnels et/ou les associations issus des champs culturels, sociaux, des relations internationales.... Tout au long du projet, une programmation artistique et festive permettra de compléter la concertation pour sensibiliser le public, mobiliser les acteurs et offrir aux participants un premier aperçu du champ des possibles en termes de diversité culturelle.

Le diagnostic initial aura pour principal outil une vaste enquête de terrain pour identifier les usages culturels et le niveau de satisfaction des usagers (pas uniquement des habitants) vis-à-vis de l'offre culturelle actuelle. Afin d'obtenir une représentation fidèle de la totalité des habitants, la ville estime indispensable de prendre en compte le plus largement possible les personnes habituellement éloignées de l'offre culturelle (« non-publics ») et de limiter de cette manière la surreprésentation des habitués. La conception et l'administration de l'enquête devront s'adapter aux personnes peu familiarisées avec les usages culturels conventionnels, la langue française, le numérique ou l'écrit. La ville recherchera, en conséquence, un prestataire en mesure de construire et d'administrer une telle enquête en assurant une forte présence physique sur le terrain, puis d'assurer le dépouillement et d'apporter un appui méthodologique à son analyse.

La phase de co-construction est un projet de démocratie participative qui devra répondre à ce même impératif de représenter la population très au-delà des publics actuels de l'offre culturelle. De ce fait, la ville aura besoin d'un

partenaire présent sur son territoire pour mettre en œuvre des techniques avancées, créatives et éprouvées de concertation et d'intelligence collective. Il recevra pour mission de concevoir et d'animer des séances d'échange et de réflexion collaborative aux formats diversifiés (groupes miroirs, hackathons, temps de convivialité, design de service, tirage au sort d'un panel de citoyens...), accessibles à des citoyens de toute condition, et permettant notamment de faire émerger les perceptions et les attentes des personnes peu habituées à la prise de parole.

2/ La commune de Guichen

Le contexte

Située au sud-ouest du département d'Ille-et-Vilaine sur le territoire de l'EPCI de Vallons de Haute Bretagne Communauté, la Commune de Guichen connaît un fort développement démographique ces dernières années avec une population de 8847 habitants en 2020. Sa position géographique, à proximité de l'axe Rennes-Redon, à 20 kms de Rennes et en bord de Vilaine en font un territoire attractif.

Jusqu'ici plutôt tournée vers le développement des équipements sportifs et l'accompagnement de la pratique associative sous toutes ses formes, la Commune de Guichen porte avec le nouveau projet municipal une volonté de développer un projet culturel ambitieux construit en concertation avec les habitants.

Le maillage culturel du territoire s'appuie sur un réseau d'équipements culturels et de lieux associatifs :

- L'Espace Galatée, espace culturel constitué d'une salle de spectacles de 300 places, d'un grand hall favorisant la distribution des lieux et de salles de réunion dédiées majoritairement aux activités associatives. Radio Laser, radio associative indépendante, est présente dans ses murs.
- La Chouette, nouvel équipement de 1260 m² regroupant les services municipaux de la médiathèque et de l'espace numérique ainsi que la Ludothèque associative « La Ronde des Jeux ». L'ouverture de ce tiers-lieu est prévue en octobre 2021.
- Le cinéma associatif « Le Bretagne » participant au réseau « Cinéma 35 »
- La bibliothèque associative de Pont-Réan.
- Coloc'Art, un collectif d'artistes constitué en association.
- La Chapelle de la Massaye à Pont-Réan dont la Commune projette l'aménagement comme lieu d'exposition temporaire dans le futur.
- Musicole, conservatoire intercommunal de musique dont les missions se diversifient actuellement pour devenir centre des arts.

Le tissu associatif est très dense (plus de 120 associations) et permet de proposer une multitude d'activités à la population. Ce dynamisme de la vie associative favorise l'attractivité du territoire et stimule le développement économique. La part des associations culturelles ne cesse d'augmenter.

La Commune de Guichen est une commune historiquement assez rurale. L'arrivée importante de jeunes ménages avec enfants ces dernières années est en train de modifier la composition de la population. Les services doivent s'adapter à ce public majoritairement originaire de communes très urbanisées et habitué à bénéficier d'infrastructures de qualité et de nombreuses propositions.

La politique culturelle de la Commune

Concentrées à l'origine au sein de l'Espace Galatée, les activités culturelles se sont déployées au fur et à mesure autour de ce lieu de ressources qui sert d'axe central à la diffusion de la Culture sur le territoire communal.

Jusqu'ici orientée essentiellement en direction de la jeunesse, la programmation culturelle se veut désormais éclectique, en termes de formes proposées, de publics ciblés, de thématiques abordées et de participation du public souhaitée.

L'Espace Galatée est un équipement ouvert sur son territoire et qui développe des collaborations avec les acteurs culturels locaux. Les événements culturels associatifs se produisent sur la scène de la salle de spectacles : représentations de théâtre amateur, galas de danse, spectacles de fin d'année des associations, concerts de l'école de musique ou fêtes des écoles rythment la saison culturelle en alternance avec la programmation municipale.

Construit en 1991, l'Espace Galatée n'a pour le moment pas bénéficié de grande campagne de travaux de rénovation et d'amélioration. Le déménagement des services municipaux de la Médiathèque et de l'Espace numérique ainsi que de la Ludothèque associative dans le nouveau bâtiment de la Chouette permettent de libérer des m² sur une structure fortement utilisée et de repenser l'organisation et les usages du lieu. Un comité de pilotage pour le réaménagement du centre culturel a été constitué et une consultation pour un accompagnement sur l'étude et la maîtrise d'œuvre de ce projet sont en cours.

Engagement dans le projet partagé « Territoires en commun »

La démocratisation de la gouvernance et l'association des habitants aux processus de décision sont inscrites dans le projet politique du mandat municipal 2020-2026. Les élus expriment la volonté forte de définir la politique culturelle de la Commune en concertation avec les citoyens et les acteurs du territoire.

Cette volonté nécessite de déployer d'autres outils de construction des projets, de créer des lieux d'échanges pour construire ensemble des solutions convergentes. La possibilité de participer à la définition de la politique culturelle de la Commune provoque un intérêt certain de la population. Comment accompagner au mieux cet intérêt des citoyens ? Comment éviter les tensions ou les malentendus que ces échanges peuvent engendrer ? Comment garder le cap d'une vision transversale nécessaire ? Le fait de placer les individus au cœur du processus engendre du changement et peut générer une confrontation des valeurs et une remise en question des cultures professionnelles.

L'accompagnement de l'ANCT permettra à la Commune de Guichen d'acquérir les outils nécessaires pour bien définir les règles du jeu vis-à-vis des différents acteurs engagés et de garantir un regard objectif et transversal sur les moyens permettant de construire avec la population et les acteurs culturels, ce projet partagé.

3/ La commune de Niort

La démarche de concertation sur la politique culturelle dans laquelle s'engage la ville de Niort doit s'appuyer sur un « observateur extérieur », tenu à une objectivité de présentation, connaissant les problématiques du secteur, en capacité de faire émerger des perspectives d'orientation par l'animation d'entretiens et d'échanges. La Ville attend que la désignation des participants à la concertation soit le plus large possible : professionnels du secteur, représentants locaux, citoyens personnes physiques.

Au début d'un mandat municipal renouvelé, l'action culturelle de la Ville de Niort s'inscrit dans un schéma général défini par l'attractivité du territoire, la mise en œuvre d'objectifs de développement durable et la maîtrise budgétaire. L'action culturelle ne reçoit pas de formulation spécifique énoncée en termes de stratégie de politique publique. Cependant, durant le mandat précédent (2014-2020), la structuration de l'offre culturelle a été consolidée par les moyens suivants :

- Soutien aux équipements culturels labellisés : Scène nationale et Cinéma Le Moulin du roc – Scène de Musiques actuelles CAMJI et Centre d'art contemporain photographique Villa Pérochon (fonctionnement et investissement)
- Accompagnement et soutien aux gestionnaires de lieux culturels (Patronage laïque, Théâtre Jean Richard, La Chaloupe/Cirque en scène, Îlot sauvage, La Rousse)
- Mise en place d'un Dispositif d'aide aux compagnies professionnelles de diffusion, création et pratiques artistiques, ainsi qu'aux organisateurs d'événements, en concertation avec les représentants de ces structures
- Maintien global des actions et manifestations en régie : expositions / street art, saison estivale et festival littéraire
- Pérennisation du service culturel, rattaché à la Mission Culture et Valorisation du Patrimoine pilotée par la DGA Vie de la Cité.

Niort compte 60 000 habitants. Rattachée à la région Nouvelle-Aquitaine, préfecture des Deux-Sèvres, Niort est ville-centre d'une agglomération d'environ 120 000 habitants qui déploie une politique de gestion d'équipements culturels s'appuyant sur le service des Musées, un réseau de médiathèques rattaché à la Médiathèque centrale, un Conservatoire de musique et de danse et une école d'Arts plastiques. Au tournant des années 2020, le paysage culturel niortais connaît une transformation importante liée à plusieurs opérations de réhabilitation :

- Requalification de la médiathèque centrale, entraînant une rénovation de l'ensemble immobilier hébergeant la Scène nationale
- Requalification de Port Boinot, ancienne friche de centre-ville, à proximité de la Scène nationale, en parc naturel, doté d'un café culture
- Émergence de nouveaux opérateurs porteurs de nouveaux événements : festival de Jazz, Îlot sauvage (gestionnaire du café culture de Port Boinot), association La Rousse
- Acquisition de la Chapelle Saint-Hilaire, en vue d'y développer un projet culturel.

La période de confinements a révélé un certain nombre d'enjeux de cohésion, à la fois internes et externes au secteur de la culture. Dans ce contexte, une démarche de concertation autour de la politique culturelle à Niort ouvre l'opportunité d'une définition intégrant les attentes des habitants.

4/ La commune de Bourges

Photographie : la culture à Bourges (Extrait du Manifeste « Bourges à l'heure capitale », mai 2021)

« Transition écologique à accélérer, monde d'après la Covid19 à construire : nous vivons un temps décisif. Il appelle la réflexion, la concertation et l'action. Au cœur de la France, au sud de la Région Centre Val-de-Loire, Bourges la culturelle reprend la main sur son avenir et son devenir. Elle le manifeste à "l'Heure Capitale".

Riche de son héritage humaniste, de son patrimoine historique et naturel, de ses équipements et événements culturels emblématiques, Bourges est pourtant invisibilisée par les pôles métropolitains qui attirent les richesses économiques et concentrent les populations. Bourges semble éloignée des espaces d'échanges, insuffisamment identifiée au cœur d'une diagonale du vide symbolique. Mais l'heure propice, citoyenne et européenne est venue, celle de l'Heure Capitale Européenne de la culture 2028. Bourges au Centre saisit sa chance. Elle veut rassembler avec elle et fédérer toutes les bonnes volontés. [...]

Chacun et ensemble, nous avons en main les cartes pour dessiner les contours du monde d'après, celui que nous voulons voir advenir pour les décennies futures. Cohabitation avec le vivant qui nous entoure et nous constitue, rapport entre femmes et hommes, échanges entre les cultures et accueil de l'altérité, qualité de vie et de travail des artistes, reconnaissance des droits culturels et du caractère essentiel des activités artistiques, transmission des savoirs et savoir-faire, partage des pratiques artistiques, valorisation de la diversité des patrimoines historiques, culturels et naturels... il y a de quoi faire.

En 2028, une ville française sera Capitale Européenne de la Culture. Pour manifester son ouverture à de nouveaux horizons, Bourges se porte candidate. [...] Ce sera un projet de territoire - réel et symbolique - qui se déclinera selon des temporalités de court (2022/2023), moyen (2024/2028) et long terme.

La trajectoire s'écrit dès maintenant. Le chemin sera au moins aussi important que la destination. La candidature de Bourges l'Européenne réussira si elle est portée par l'envie, l'énergie et les rêves de toutes et tous. Alors la Ville propose à chacun de rejoindre et de porter cette dynamique collective à ses différentes échelles : locale, régionale, nationale et européenne. »

Expression du souhait de la Ville de Bourges de s'engager dans le projet partagé

La nouvelle municipalité veut redynamiser le territoire à partir d'une de ses identités fortes : la culture (« Il faut que vous compreniez bien que ce qui se passe ici est une certaine aventure probablement unique dans le monde entier... » André Malraux, inauguration de la Maison de la culture 18 avril 1964). Le monde a changé depuis. La France aussi. Bourges aussi. Aujourd'hui, l'heure est à la coopération de Bourges avec d'autres collectivités ayant une ambition convergente de développement culturel par la culture. L'heure est l'inclusion des habitants dans le processus d'élaboration d'un projet culturel municipal, comme citoyens et comme usagers,

Points d'attention relatifs au contexte berruyer

La nouvelle municipalité a lancé une démarche globale de démocratie participative. Le programme « Territoire en commun » pourra la nourrir, sans la doubler ni la contredire.

La nouvelle municipalité a initié un processus de coconstruction du projet culturel avec les acteurs culturels berruyers institutionnels et associatifs : « Les Debouts de la culture ». Une articulation des « Debouts » avec la démarche « Territoire en commun » est à mettre en place.

Il en est de même pour la candidature « Bourges Capitale européenne de la culture 2028 » que la Ville déposera cette année. Elle a déjà reçu le soutien de l'agglomération de Bourges Plus, du Département du Cher, de la Région Centre Val de Loire.

B. LES ENGAGEMENTS DES PARTIES

1/ LES ENGAGEMENTS DE L'ANCT

Fidèle à son ADN, l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires s'engage à se mettre au service des collectivités et de leurs partenaires, dans une démarche facilitatrice, pour accompagner et soutenir les acteurs dans leur cheminement au fil du projet partagé, dans une vision qui promeut la culture durable de la coopération et de l'engagement citoyen.

L'ANCT s'engage à :

- Initier et animer le collectif de collectivités parties prenantes du projet partagé faisant l'objet de la présente charte, ainsi qu'à identifier des collectivités « observatrices » du projet ;
- Associer les collectivités signataires de la présente charte à l'élaboration du cahier des charges donnant lieu à la prestation d'ingénierie de projet partagé. ;
- Assurer le rôle de pouvoir adjudicateur et le financement pour cette prestation d'ingénierie ;
- Superviser le déroulement des différentes étapes du projet partagé, en animant notamment le comité de pilotage du dit projet ;
- Prendre en charge la capitalisation des enseignements tirés du projet partagé et l'animation d'une communauté de pairs sur le site territoires-en-commun.fr

2/ LES ENGAGEMENTS DES COMMUNES

Les collectivités s'engagent à œuvrer dans un esprit de coopération avec l'ensemble des acteurs locaux, ainsi que de transformation progressive de ses façons de fonctionner, à créer une dynamique d'engagement citoyen s'inscrivant dans le temps long, à partir de la conception du plan d'action partagé.

Les collectivités s'engagent à mobiliser autant que possible les moyens humains nécessaires pour assurer la mise en œuvre efficace du projet partagé « Territoires en commun » sur leur territoire, notamment dans l'accueil des prestataires et la facilitation logistique de leurs prestations (mise à disposition de salles, convocations...), ainsi que dans la communication autour du projet (conception et diffusion de supports au fil du projet partagé). La collectivité s'engage en particulier à désigner un interlocuteur privilégié localement, dont elle assure la disponibilité, et qui sera pleinement partie prenante de la réalisation du projet (choix méthodologiques, suivi et mise en œuvre, supervision, partage avec les autres territoires...).

Les collectivités s'engagent à coopérer avec les autres parties prenantes du projet partagé, dans un esprit d'échange entre pairs et de communauté apprenante. Elles s'engagent à rendre accessibles sur la plateforme « Territoires en commun » les connaissances acquises, les données, les méthodologies, les outils créés ou coproduits et expérimentés durant l'accompagnement et pour l'élaboration du plan d'action partagé.

Les collectivités s'engagent à mener à son terme l'élaboration du plan d'action thématique local, en misant sur la coopération territoriale et l'engagement citoyen, et à se donner les moyens de sa réalisation.

C. LE DEROULEMENT DE L'INGENIERIE DU PROJET PARTAGE

Accompagné par l'ANCT et par le prestataire désigné pour prendre en charge l'ingénierie partagée, le projet s'articulera de la façon suivante (la méthodologie étant précisée dans le cahier des charges de la prestation, puis dans l'offre du prestataire retenu) :

L'ETAPE DE DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Le sens du diagnostic

- Découvrir sur chaque territoire les espaces de vie collective, les acteurs et la culture de l'engagement citoyen en général, ainsi que les espaces de vie collective, les acteurs et les coopérations dans le domaine de l'action culturelle ;
- Identifier les besoins et centres d'intérêt des habitants, y compris les moins visibles, ainsi que les domaines de l'action culturelle pouvant apparaître comme prioritaires en termes de coopération et d'engagement citoyen.

Les objets à produire

- Cartographies et fiches d'identité des familles d'acteurs, des espaces et des objets d'engagement citoyen, ainsi que des familles d'acteurs, des espaces et des objets de coopération dans le domaine de l'action culturelle.
- Représentations, enjeux relationnels et usages à l'œuvre derrière ces cartographies : la dimension implicite et propre au territoire en termes de coopération, d'engagement citoyen et d'action culturelle (vécu et vision de chacun, qui se sent concerné ou au contraire mis à distance, où, comment, etc.) ;
- Expression écrite par les citoyens, notamment sur leur rôle d'acteur du territoire.
- Base de données, synthèse et/ou tableaux de bord résultant des enquêtes auprès des habitants (publics et des non-publics).

Les sources d'informations et méthodes de réalisation

- Traitement des données existantes sur chaque territoire.
- Temps d'observation, de rencontres et d'échanges dans l'espace public et les espaces collectifs.
- Entretiens semi-directifs et entretiens collectifs une série d'acteurs de chaque territoire.
- Constitution d'un groupe d'enquête mixte (élu, agents, société civile), pour aller au contact des habitants, en portant une attention particulière aux moins visibles.
- Enquête en ligne pour disposer de données quantitatives sur les usages, le niveau de satisfaction vis-à-vis de l'offre culturelle existante et les représentations locales.

L'ETAPE DE CONCEPTION COOPERATIVE ET CITOYENNE DES PLANS D'ACTION TERRITORIAUX

Le croisement des regards et des expertises locales

- Sur chaque territoire, à partir du diagnostic, identifier les familles d'acteurs à associer : élus, agents, citoyens, professionnels, universitaires...
- En fonction du contexte local, choisir un schéma et des méthodes d'accompagnement collectif adaptés : approches thématiques, approches par familles d'acteurs, approches par prototypage, approches de type conférence de consensus ou convention citoyenne...

Les étapes de l'intelligence collective : le cycle de la créativité

- Quelle que soit la méthode d'accompagnement choisi, celui-ci passe par les étapes du cycle de la créativité, en s'inspirant des expériences de design de service public : divergence et imagination ; définition des objectifs et critères de réussite ; convergence sur les actions à mener.

La production et la validation d'un plan d'action

- Le cycle de la créativité aboutit à la formulation d'un plan d'action thématique, propre à chaque territoire.
- Le plan d'action passe par une étape administrative et son adoption au sein des exécutifs territoriaux concernés.
- Enfin, les collectivités proposent des retours vers les habitants : une nouvelle mobilisation du groupe d'enquête initiale permet de présenter aux citoyens ce qui a été fait de leur parole.

PARTAGE, SUPERVISION ET CAPITALISATION AU FIL DU PROJET PARTAGE

La communauté apprenante des collectivités mobilisées dans le projet partagé

- Au fil du projet, l'ANCT et le prestataire animent des échanges et rencontres entre pairs, pour croiser les expériences, réussites, obstacles, solutions, questionnements entre les territoires parties-prenantes du projet partagé.
- Pour ce faire, l'ANCT et le prestataire s'appuie notamment sur les fonctionnalités de la plateforme territoires-en-commun.fr (espace de partage ouvert à l'ensemble des internautes, espace dédié aux collectivités engagées dans le projet partagé).

La supervision de l'ensemble des acteurs

- Au fil du projet, une prestation d'analyse de la pratique est proposée aux acteurs (collectivités, partenaires et prestataires) pour prendre du recul sur les enjeux de coopération à l'œuvre.

La capitalisation sur la plateforme Territoires en commun

- Au fil du projet, des remontées d'information sont proposées à destination des utilisateurs de la plateforme, à commencer par les collectivités observatrices sur le projet partagé.

L'étape d'après

- La conception du plan d'action intègre une réflexion partagée sur l'étape d'après : elle pose les conditions et modalités de mise en œuvre et de suivi des projets territoriaux, en y intégrant dimension citoyenne et méthodologie évaluative.

D. LA GOUVERNANCE DU PROJET PARTAGE

Un comité de pilotage du projet partagé est institué pour la durée du projet. Il est composé des représentants de l'ANCT (équipe « Territoires en commun » / « Territoires d'engagement ») et de représentants des 4 collectivités engagées dans le projet partagé. Les représentants habituels des collectivités sont les cadres en responsabilité des affaires culturelles de la ville, à qui peuvent se joindre des membres de leur équipe ou de services transverses (telle

que les missions tournées vers la participation des habitants). Le Copil est également ouvert aux élus des 4 collectivités, par principe, et leur présence attendue en fonction de leur intérêt et des ordres du jour.

E. DUREE ET RESILIATION DE LA PRESENTE CHARTE

La présente charte n'intègre aucun volet financier entre les signataires. Les projet partagés « Territoires en commun » font en effet l'objet de prestations d'ingénierie et d'accompagnement entièrement prises en charge par l'ANCT.

Cette charte de projet partagé est signée pour l'ensemble de la période du cheminement des communes de Mantes-la-Jolie, Niort, Bourges et Guichen et de leurs partenaires dans le projet partagé « Territoires en commun ».

Chacune des parties peut résilier la présente charte en le justifiant, en cours d'exécution, par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception. La résiliation prend effet à l'expiration d'un délai de trois mois à compter de la réception de la lettre recommandée avec accusé de réception et après clôture des actions engagées à la date du préavis.

Fait en cinq (5) exemplaires,

A [•], le xx

Pour l'ANCT
Le Directeur général
Yves LE BRETON

Pour la commune de Mantes-la-Jolie

Pour la commune de Niort
Pour le Maire de Niort
L'Adjointe déléguée

Christelle CHASSAGNE

Pour la commune de Guichen

Pour la commune de Bourges